

SYNDICAT MIXTE OUVERT

VAL DE LOIRE NUMÉRIQUE

DÉLIBÉRATION

Accusé de réception en préfecture
041-200046050-20171017-20171017-04-DE
Date de télétransmission : 19/10/2017
Date de réception préfecture : 19/10/2017

La présente décision
affichée le 19/10/2017
et transmise au représentant de
l'État le 19/10/2017
est exécutoire depuis cette date.

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le dix-sept octobre, à 9h30,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau du Conseil Départemental de Loir-et-Cher, à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de convocation : 9 octobre 2017

Présents : (41)

Collège Région : Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Pierre COMMANDEUR.

Collège Département de Loir-et-Cher : Catherine LHÉRITIER, Bernard PILLEFER, Nicolas PERRUCHOT.

Collège Département d'Indre-et-Loire : Jocelyne COCHIN, Sylvie GINER, Pierre LOUAULT.

Collège EPCI 41 : Stéphane BAUDU, Jean GASIGLIA, Bernard BONHOMME, Philippe MERCIER, Jean-Yves HALLOUIN, André BOISSONNET, Jean-François MEZILLE, Roland BINGLER, Michel BEAUMONT, Laurent ALLANIC, Raphaël HOUGNON, Michel GUIMONET, Évelyne FOUCHER, Nathalie MATHIEU, Éric MARTELLIERE, Bernard GIRAULT, Didier TARQUIS.

Collège EPCI 37 : Jean Claude OMONT, Jean-Pierre GASCHET, Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Pierre DOURTHE, Alain BENARD, Jean-Marie VANNIER, Magali L'HERMITE, Jean-Marie CARLES, Michel CHEVET, Thierry BRUNET, Alain DELHOUME, Marc ANGENAULT, Jocelyn GARCONNET, Isabelle GAUDRON.

Absents : (13)

Jean-Marie JANSSENS, Isabelle RAIMOND-PAVERO, Martine CHAIGNEAU, Pascal USSEGLIO, François BORDE, Joël DEBUIGNE, Christophe LECLERCQ, Marc HAMON, Christian PIMBERT, Jean-Serge HURTEVENT, Patrick MICHAUD, Olivier VIÉMONT, Pascal BIOULAC.

Personnes ayant donné pouvoir : (8)

Pascal USSEGLIO à Pierre COMMANDEUR,
Jean-Marie JANSSENS à Bernard PILLEFER,
Isabelle RAIMOND-PAVERO à Sylvie GINER,
Martine CHAIGNEAU à Jean-Claude OMONT,
François BORDE à Jean GASIGLIA,
Christian PIMBERT à Jean-Pierre GASCHET,
Pascal BIOULAC à Catherine LHÉRITIER.
Joël DEBUIGNE à Laurent ALLANIC.

Pour : 95 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 voix Bulletins blancs : 0

**Délibération n°4 : Élection du Vice-Président représentant les Etablissements Publics de
Coopération Intercommunale de Loir-et-Cher**

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du syndicat mixte ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

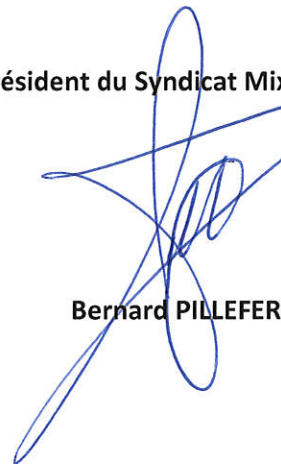
Vu le résultat du scrutin,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article Unique : Monsieur Stéphane BAUDU est élu Vice-Président du conseil syndical du Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique ».

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 5 jours à compter de sa publication ou de son affichage.